

Le mariligerendum : une grande innovation sociale

Date : 16 mars 2016

A l'invitation du Président, et pour aller plus vite, le Gouvernement est en train de plancher sur la rédaction d'une nouvelle ordonnance visant à renforcer la démocratisation du dialogue avec les citoyens.

Il s'agirait d'offrir aux promoteurs d'un projet contesté la possibilité de le faire approuver par ses partisans avant sa mise à exécution.



Attendue depuis une cinquantaine d'années, cette innovation serait testée dès le mois de juin sur un territoire qui, dans un souci de simplicité, épouserait les limites d'un département choisi au hasard des nécessités.

De source non identifiée, on indique que les frais d'organisation des cérémonies incomberaient à la République, mais qu'une option serait à l'étude visant à en épargner le territoire concerné si ça lui fait plaisir.

Pour que les choses soient claires, de nombreux élus ont immédiatement tenu à préciser qu'ils n'étaient pas pour, mais qu'ils n'étaient pas contre.

En toutes hypothèses, le gouvernement devrait pouvoir éviter le recours à l'article 49.3